

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 21 octobre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany



Délibération n° 11-02 du 21 octobre 2022

TRAMWAY T1 DE BOBIGNY À VAL-DE-FONTENAY – CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE MONTREUIL ET DE ROMAINVILLE RELATIVES AU DÉPLACEMENT ET À LA CRÉATION DE POINTS D'EAU INCENDIE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil municipal de Montreuil n°20220330-35 du 30 mars 2022 approuvant la convention relative au déplacement et à la création de point d'eau incendie dans le cadre de l'opération T1 sur le territoire de la commune de Montreuil,

Vu la délibération du Conseil municipal de Romainville n° 2022_04_15 du 7 avril 2022 approuvant la convention relative au déplacement et à la création de point d'eau incendie dans le cadre de l'opération T1 sur le territoire de la commune de Romainville,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, relatives au déplacement et à la création de points d'eau incendie dans le cadre de l'opération de Tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay à conclure avec les communes de Montreuil et Romainville ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.